



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/571
30 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 78 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, établi conformément à la résolution 41/68 B du 3 décembre 1986.

Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture sur la mise en
oeuvre du Programme international pour le développement de la
communication ainsi que sur les effets sociaux, économiques
et culturels du perfectionnement accéléré des techniques de
communication

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION	2 - 23	3
A. Activités du Programme	2 - 15	3
B. Ressources du Programme	16 - 21	5
C. Observations générales	22 - 23	10
III. EFFETS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET CULTURELS DU PERFECTIONNEMENT ACCELERE DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION	24 - 37	10

I. INTRODUCTION

1. Pour donner suite à la résolution 41/68 B de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1986, le Directeur général de l'Unesco a présenté un rapport sur les questions relatives à l'information au Conseil exécutif lors de sa cent vingt-sixième session tenue à Paris en mai 1987, au titre du point 7.1 de l'ordre du jour ("Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'activité de l'Unesco"). Conformément à la décision 7.1.1 que le Conseil exécutif a adoptée à la même session et par laquelle il invitait le Directeur général à présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session, un rapport détaillé sur la mise en oeuvre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ainsi que sur les effets sociaux, économiques et culturels du perfectionnement accéléré des techniques de communication, le Directeur général de l'Unesco a l'honneur de soumettre le présent rapport à l'Assemblée générale.

II. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

A. Activités du Programme

2. Depuis la présentation de son rapport (A/41/582 et Add.1) à l'Assemblée générale à sa quarante et unième session, le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) a tenu sa huitième session ordinaire à Paris en janvier 1987.
3. Le Conseil a approuvé le versement de contributions au titre du compte spécial du PIDC à 69 projets, dont 37 projets en cours qui avaient besoin d'un financement supplémentaire. Cinq de ces projets sont des projets interrégionaux, 26 des projets régionaux et 38 des projets nationaux.
4. Les allocations se sont réparties comme suit : 726 000 dollars (32 %) pour l'Afrique; 690 000 dollars (30,4 %) pour l'Amérique latine et les Caraïbes; 395 500 dollars (17,4 %) pour l'Asie et le Pacifique; 340 500 dollars (15 %) pour les Etats arabes; 30 000 (1,3 %) pour l'Europe; 88 000 dollars (3,9 %) pour les projets interrégionaux.
5. La région de l'Afrique a reçu des allocations pour les projets régionaux suivants : a) Agence de presse panafricaine (PANA) : projet de formation du personnel de rédaction; b) Ecole inter-Etats de journalisme pour les pays africains dont la langue officielle est le portugais; c) formation et organisation des carrières dans le domaine de la communication à l'intention des femmes journalistes en Afrique; d) Institut régional africain du cinéma et de la télévision au Ghana; e) étude de faisabilité pour le développement d'une industrie de la télévision en Afrique; f) histoire générale de la cinématographie en Afrique; g) création d'une école sous-régionale de communication pour le Libéria, la Sierra Leone et la Gambie; h) réseau d'agence de promotion multimédias. Les pays ci-après ont reçu des allocations au titre de leurs projets nationaux : Bénin, Botswana, Cameroun, Ghana, Kenya, Mozambique, République centrafricaine, Sénégal, Togo, Zaïre et Zimbabwe.

6. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu des allocations pour les projets régionaux ci-après : a) réseau automatisé d'information de l'Agence latino-américaine des services spéciaux d'information (ALASEI); b) Centre de développement et d'expérimentation des arts graphiques (CEDE-Poligráfico); c) Centre de formation à la création d'images pour les médias; d) création et lancement des activités du Service d'information pour l'évaluation des techniques de communication (SIETCOM); e) Union de radiodiffusion de l'Amérique latine et des Caraïbes (ULCRA); f) politique des pays latino-américains en matière de télévision; g) renforcement de l'échange de nouvelles par satellite entre les stations de télévision des Caraïbes; h) réunion internationale sur la femme, la communication et le développement en Amérique latine; i) service multinational de coproduction radiophonique pour le développement; j) modernisation des moyens de formation à la télévision à l'Institut des communications des Caraïbes; k) utilisation du pouvoir des médias dans l'action en faveur de la santé et de la nutrition dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Les pays ci-après de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont également obtenu des allocations au titre de leurs projets : Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, El Salvador, Haïti, Jamaïque, Mexique, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Venezuela.

7. La région de l'Asie et du Pacifique a reçu des allocations au titre des projets régionaux ci-après : a) cours de formation à l'édition pour l'Asie et le Pacifique organisé à l'Institut des communications de l'Université des Philippines; b) projets de formation et de développement dans le domaine de la radiodiffusion pour la région du Pacifique; c) formation à la radiodiffusion dispensée par l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIDB); d) formation en matière d'information, d'éducation et de communication sur la nutrition à l'intention des femmes en milieu rural; e) formation au journalisme et développement de la presse dans la région du Pacifique. Les pays ci-après ont également reçu des allocations au titre de leurs projets nationaux : Indonésie, Mongolie et Tonga.

8. La région des Etats arabes a reçu des allocations pour les projets suivants : a) Centre arabe d'échanges d'actualités et de programmes télévisés à Alger; b) création et fonctionnement d'un réseau arabe de centres de documentation sur la recherche et les politiques en matière de communication. Les pays suivants ont également reçu des allocations au titre de leurs projets nationaux : Algérie, Egypte, Soudan, Yémen et Yémen démocratique.

9. En Europe, l'Albanie a reçu une allocation au titre de son projet visant à moderniser l'agence de presse nationale.

10. Les projets interrégionaux ci-après ont également reçu des allocations : a) le projet de l'Université radiophonique et télévisuelle internationale (URPI) pour l'acquisition de matériel de duplication du Comité des systèmes de télévision nationaux afin d'améliorer les échanges de programmes dans les pays en développement; b) le projet de l'IPS (Inter Press Service) pour la création d'un réseau interrégional de femmes journalistes; c) le projet visant à renforcer les réseaux d'échange de communications culturelles entre pays du sud; d) le projet visant à améliorer le niveau de l'enseignement des communications et des relations

publiques dans les pays en développement; e) le rapport périodique sur l'état de la communication dans le monde.

11. A sa huitième session, le Conseil, tout comme à sa septième session, a examiné de manière approfondie le point de son ordre du jour relatif à la préparation du Rapport sur la communication dans le monde et a décidé que les travaux préparatoires pouvaient se poursuivre. Il a toutefois fait observer au secrétariat de l'Unesco qu'à son avis, la table des matières proposée à la huitième session avait uniquement un caractère indicatif et a demandé au bureau du Conseil de veiller à ce que dans le cadre de ses travaux, le secrétariat se base sur ses directives et tienne également compte des discussions qui ont eu lieu lors de la huitième session.

12. Durant la session, le second prix Unesco/PIDC pour la communication rurale a été décerné au projet de radio rurale de la République populaire du Congo. Le prix a été remis par M. Michel de Bonnecorse, Directeur général adjoint de l'Unesco, à M. François-Xavier Katal, Ministre congolais du développement rural.

13. Une attention particulière a été accordée au cours de la session au problème de la sélection des projets à soumettre au Conseil intergouvernemental. Les membres du Conseil ont tous reconnu qu'il fallait améliorer les méthodes de sélection et ont souligné qu'il était important de revoir les règles et procédures élaborées par le Conseil à sa seconde session, tenue à Acapulco.

14. Le Conseil a exprimé l'espoir que les ressources du Compte spécial ne seraient pas de nouveau éparpillées entre un trop grand nombre de projets approuvés. Il espérait qu'à l'avenir, ses travaux permettraient de choisir des projets exceptionnels qui favoriseraient le développement des médias dans l'environnement considéré et auraient en outre un effet multiplicateur sur la mobilisation de fonds.

15. C'est pour cette raison que le Conseil intergouvernemental, après avoir pris note d'une étude préliminaire présentée par le secrétariat sur les procédures et méthodes de travail du PIDC, et tenant compte des observations formulées par ses membres durant la session, a recommandé au secrétariat d'établir une étude complémentaire sur les améliorations à apporter à la préparation, à la présentation, à la sélection et à l'évaluation des projets soumis au PIDC et a demandé que des recommandations soient formulées en ce qui concerne spécifiquement l'évaluation des projets avant leur soumission, durant leur exécution et après leur mise en oeuvre, ainsi que les méthodes de sélection des projets et de prise des décisions.

B. Ressources du Programme

16. A ce jour, le montant des contributions versées au Compte spécial se chiffre à 11 582 877 dollars. Si l'on tient compte de celles qui ont été annoncées, le montant total des contributions à ce compte se chiffre à 12 590 104 dollars. Il y a lieu de noter à cet égard que la Finlande, la France, l'Inde, le Japon, la Norvège et l'Union des Républiques socialistes soviétiques continuent de contribuer régulièrement au Compte spécial.

17. Depuis la création du PIDC et jusqu'en mai 1987, les pays suivants ont versé ou annoncé des contributions au Compte spécial, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

	<u>Contributions versées</u> (en dollars E.-U.)	<u>Contributions annoncées</u> (en dollars E.-U.)
Norvège	5 382 137	-
Union des Républiques socialistes soviétiques	1 869 136*	465 019
Japon	1 200 000	300 000
France	781 518	204 208
Inde	600 000	-
Canada	282 389	-
Venezuela	250 437	-
Filande	225 000	-
Italie	168 573	-
Suède	145 476	-
Chine	100 000	-
Iraq	100 000	-
Koweït	100 000	-
Nigéria	100 000	25 000
Indonésie	93 505	-
Yougoslavie	39 995	-
		Nouvelle contribution annoncée
Pakistan	25 000	-
Gabon	17 094	-
Tunisie	12 729	-
Cameroun	10 714	-
Algérie	10 000	-
Bénin	10 000	-
Egypte	10 000	-
Mexique	10 000	-
Oman	10 000	-
Turquie	6 438	-
Zambie	5 231	-
Saint-Marin	5 000	-
Bangladesh	2 000	-
Guyana	2 000	-
Jamaïque	2 000	-
Trinité-et-Tobago	2 000	-
Luxembourg	1 961	-
Chypre	1 944	-
Zimbabwe	-	10 000

* Y compris des montants en roubles non convertibles.

18. Depuis la création du PIDC, les huit pays suivants ont versé des contributions en vue du financement de divers projets au titre de fonds d'affectation spéciale.

	<u>Contributions versées</u> (en dollars E.-U.)	<u>Contributions annoncées</u> (en dollars E.-U.)
Suisse	1 200 000	1 607 843
Etats-Unis d'Amérique	1 062 294	-
Allemagne, République fédérale d'	1 062 061	1 648 350
France	734 824	214 521
Pays-Bas	489 018	-
République de Corée	393 248	-
Canada	148 913	-
Suède	22 332	200 000

19. Le financement des projets suivants est assuré au moyen de fonds d'affectation spécial auxquels contribuent les pays indiqués ci-dessous :

République fédérale d'Allemagne

Guinée-Bissau : Développement de la radiodiffusion

ALASEI (phases I et II) : Services spéciaux d'information

Népal : Développement de la radio communautaire

CANA (phase II) : Agence de presse des Caraïbes

Lesotho : Agence de presse du Lesotho

Afrique : Développement des agences de presse en Afrique du Sud-Est (phase I)

Afrique : Développement des agences de presse en Afrique occidentale et centrale (phase II)

Canada

Etude de faisabilité sur l'informatisation du réseau international de centres de documentation sur la recherche et les politiques en matière de communication (COMNET)

Formation et organisation des carrières en matière de communication à l'intention des femmes journalistes en Afrique

Promotion de la santé et de la nutrition dans les pays francophones d'Afrique occidentale et centrale

Suède

Présentation biennale de cinéma et de télévision [Conseil international du cinéma et de la télévision (CICT)]

Séminaire au Bangladesh Press Institute

Formation de journalistes de l'Union des femmes journalistes du Nigéria (télévision)

Afrique : CAEC - Développement de la formation et mise au point de matériels de formation en matière de communication

France

Agence de presse du Rwanda

Institut régional de communication de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) (Afrique australe)

Promotion de la santé et de la nutrition dans les pays francophones d'Afrique occidentale et centrale

Afrique : Agence de presse panafricaine - Développement des télécommunications

Conseil africain pour l'éducation en matière de communication

Agence Maghreb arabe presse (Maroc)

Développement du système de communication aux Comores

Formation et organisation des carrières en matière de communication à l'intention des femmes journalistes en Afrique

Formation et développement de la radiodiffusion dans la région du Pacifique

Formation à l'Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD)

Laos : Développement de la radiodiffusion

République de Corée

Bourses de formation en matière de radiodiffusion et de télévision pour l'Institut de formation du Système de radiodiffusion coréen à Séoul

Pays-Bas

Projet de communication en Indonésie

Projet de communication au Zimbabwe

Suisse

Zimbabwe : Institut des télécommunications (phases I et II)

Etats-Unis d'Amérique

Formation en matière de communication aux Etats-Unis

Développement de l'Institut des communications du Kenya

Institut de formation aux télécommunications de Somalie (UIT)

Centre asiatique de recherche et d'information sur la communication (Singapour)

20. Au cours de la période considérée, les six pays ci-après ont proposé de nouvelles bourses au titre du programme de formation du PIDC : Inde, Pologne, République de Corée, République démocratique allemande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

21. Au total, les programmes de bourses ci-après ont été proposés au PIDC depuis sa création :

Algérie :	5 bourses
Argentine :	54 bourses
Inde :	28 bourses
Nigéria :	36 bourses
Organisation internationale des journalistes	10 bourses
Pologne :	Bourses représentant 6 millions de zlotych (45 bourses ont déjà été octroyées)
Mexique :	20 bourses
Tchécoslovaquie	10 bourses
Hongrie	15 bourses
Union des Républiques socialistes soviétiques	50 bourses par an depuis 1984 et 30 bourses de perfectionnement pour des périodes de courte durée depuis 1986
Yougoslavie	80 bourses

République démocratique allemande	55 bourses pour des études universitaires et techniques
République démocratique populaire de Corée	10 bourses (depuis septembre 1987)
République de Corée	112 bourses
Etats-Unis d'Amérique	103 bourses

A ce jour, 470 bourses ont déjà été octroyées par le PIDC au titre de son programme de formation.

C. Observations générales

22. Un montant total de 79 210 000 dollars a été demandé au PIDC, depuis sa création, en vue du financement de projets. Il a été en mesure d'allouer 11 710 000 dollars au titre du Compte spécial, soit 14,7 % du montant demandé. Le montant moyen des fonds alloués à chaque projet est de 42 122 dollars. Ces chiffres montrent clairement que la communauté internationale n'a pas encore répondu aux besoins exprimés d'une façon qui permette de lancer un processus qui mettrait fin au déséquilibre existant à l'échelon mondial en ce qui concerne à la fois les moyens de communication et la circulation de l'information. C'est pourquoi à sa huitième session, le Conseil intergouvernemental a demandé au secrétariat de l'Unesco d'établir une étude détaillée des moyens d'améliorer la mobilisation de ressources financières au profit du PIDC.

23. A la suite d'un rapport présenté par le Directeur général au Conseil exécutif de l'Unesco à sa cent vingt-cinquième session (septembre-octobre 1986) sur la situation du Compte spécial du PIDC, le Conseil a adopté sa décision 5.1.1 (125 EX/Decisions) dans laquelle il lançait un appel aux Etats membres pour qu'ils renforcent, par le moyen de contributions volontaires, les ressources financières du Compte spécial du PIDC. A sa cent vingt-sixième session (mai-juin 1987), le Conseil exécutif a réitéré son appel et exprimé l'espoir que des ressources extra-budgétaires plus importantes seraient mobilisées pour permettre au Programme d'atteindre pleinement ses objectifs (126 EX/Decision 4.1, par. 47).

III. EFFETS SOCIAUX, ECONOMIQUES ET CULTURELS DU PERFECTIONNEMENT ACCELERE DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION

24. Dans sa résolution 41/68 B, l'Assemblée générale a également invité le Directeur général de l'Unesco à lui présenter à sa quarante-deuxième session un rapport sur les effets sociaux, économiques et culturels du perfectionnement accéléré des techniques de communication. On trouvera par conséquent dans le présent rapport la suite des informations communiquées dans les documents soumis précédemment à l'Assemblée générale, en particulier lors de la quarante et unième session (voir A/41/582, annexe, par. 37 à 54).

25. Une grande partie de ces informations a trait aux progrès réalisés dans le cadre du programme de recherches collectives sur les effets des nouvelles techniques de communication, que l'Unesco est en train d'exécuter et qui porte sur toute la période du second plan à moyen terme de l'Organisation (1984-1989). L'objectif de ce programme est double : permettre tout d'abord de lancer une série de travaux collectifs de recherche, qui seraient menés initialement au niveau régional; et ensuite mettre au point et assurer la diffusion de relevés de travaux de recherche en cours dans le monde entier. Dans le cadre de ce processus, la fonction de l'Unesco n'a pas été d'effectuer elle-même des recherches ni de mettre au point une méthodologie fortement structurée pour la recherche comparative, mais plutôt de servir de catalyseur, de faciliter les recherches et de mettre en contact des chercheurs et des instituts et de les encourager à conjuguer leurs efforts, afin d'accroître la comparabilité de leurs travaux. On estimait qu'en utilisant de la sorte ces ressources limitées, l'Unesco pourrait maximiser sa contribution à un domaine de recherche de plus en plus dynamique et complexe.

26. A l'heure actuelle, 24 études interdisciplinaires portant sur diverses dimensions des techniques nouvelles de communication et leurs effets sont en cours dans les diverses régions du monde, et sont coordonnées par neuf instituts de recherche ou organisations non gouvernementales. Il s'agit notamment d'études sur l'effet des satellites de radiodiffusion directe dans la région du Maghreb et dans divers pays d'Asie, les médias populaires et les nouvelles techniques de communication dans la région des Caraïbes, les effets des techniques nouvelles sur les cultures endogènes en Afrique, l'état de la technique en ce qui concerne les réseaux numériques avec intégration des services dans les pays d'Europe occidentale et les applications novatrices de nouvelles techniques de communication dans les pays socialistes d'Europe. Dans certaines études, par exemple en Asie et dans les pays socialistes d'Europe, l'accent est aussi mis en particulier sur les incidences juridiques des nouvelles techniques de communication, y compris les questions de droits d'auteur.

27. Simultanément, des relevés préliminaires des recherches en cours ont été effectués dans diverses régions. En outre, en Amérique latine, on a continué de diffuser un bulletin relatif aux recherches sur les nouvelles techniques de communication, et l'on essaie d'obtenir un appui permanent pour le réseau sud-nord, consacré aux échanges d'informations entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord.

28. Le projet de programme et de budget de l'Unesco pour 1988-1989, qui sera présenté pour approbation à la Conférence générale lors de sa vingt-quatrième session en octobre/novembre 1987, contient des propositions concernant la phase finale de ce programme. Celles-ci comprennent l'organisation d'une réunion pour examiner les résultats des travaux effectués dans le cadre de ce programme et une publication finale récapitulant l'évolution, les principales tendances et les conclusions des recherches en cours.

29. Les activités entreprises dans ce domaine ne se limitent pas toutefois au programme décrit ci-dessus. Dans le cadre du programme ordinaire de l'Unesco, les effets et le potentiel des nouvelles techniques de communication sont reconnus dans un certain nombre de programmes qui ont été conçus et s'inscrivent dans une perspective commune. L'édition expérimentale du Rapport sur la communication dans

le monde, projet financé conjointement au titre du programme ordinaire et du PIDC, contiendra une section spéciale consacrée à ce thème, tandis qu'un programme en cours visant à mettre à jour le réseau COMNET (Réseau international de centres de documentation sur la recherche et les politiques en matière de communication) met l'accent à la fois sur l'informatisation progressive du réseau et sur la révision de son principal instrument de classification, le Thesaurus, la communication de masse de l'Unesco, pour bien tenir compte de ce domaine.

30. L'un des objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel telle qu'approuvée par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session (résolution 41/187 du 8 décembre 1986) est d'assurer l'interaction entre les techniques traditionnelles et les techniques modernes et d'étudier l'impact de ces dernières sur la créativité et le développement culturels. La dernière des réunions organisées dans le cadre de la série de conférences intergouvernementales régionales sur les politiques en matière de communication (ARABCOM, organisée pour les Etats arabes à Khartoum en juillet 1987) a fortement mis l'accent sur les effets des nouvelles techniques de communication, en particulier ARABSAT, le satellite régional, qui est désormais opérationnel. Le projet de programme et de budget de l'Unesco pour 1988-1989 s'intéresse également à ce domaine de recherche, et propose d'étudier des phénomènes tels que l'incidence des techniques nouvelles sur le développement et la liberté de la presse, et les problèmes que pose l'évolution des techniques dans des domaines tels que les droits d'auteur et la circulation de la documentation. Les effets des techniques nouvelles sur les méthodes de recherche constitue un autre domaine d'étude important; en particulier, le suivi des courants d'information devra à l'avenir être appuyé par des techniques nouvelles de mesure de l'auditoire, puisque les formes modernes de communication, par câble et par satellite, ne sont pas limitées par les frontières nationales. Le programme envisage également un certain nombre d'ateliers régionaux sur les politiques de communication, qui mettront l'accent sur les besoins et processus en matière de prise des décisions associés à l'adoption de techniques nouvelles.

31. Une autre partie du programme ordinaire de l'Unesco a trait à la mise au point de techniques adaptées aux besoins des pays en développement et à leur production et à leur diffusion endogènes. Dans le cadre du programme III.3.2 "Mise en place d'équipements appropriés et production d'équipements endogènes", l'Unesco a conclu des contrats, à la suite de consultations avec des ingénieurs et des techniciens de pays en développement et de pays industrialisés, en vue de la mise au point de matériel de radiodiffusion peu coûteux (pupitre de mixage, émetteur de radio O.m/FM de 10 watts, amplificateur de 100 watts, station de relais, récepteurs O.m/FM à énergie solaire et unités solaires). Tout ce matériel a été conçu pour assurer le transfert de connaissances techniques. Son assemblage contribue au processus d'apprentissage et de familiarisation avec le fonctionnement et l'utilisation du matériel en question et facilite simultanément la maintenance ultérieure. Une partie de ce matériel est également conçu en fonction de critères ergonomiques et des conditions dans lesquelles il sera utilisé. L'un des principaux aspects de ce programme est qu'il permet aux pays en développement de développer progressivement leur infrastructure sans avoir à tenir compte de considérations commerciales. Pour que ces travaux puissent se poursuivre à long terme, le programme envisage également la mise en place d'un réseau de ressources humaines qui aidera l'Unesco à exécuter les projets dans ce domaine.

32. Le matériel de radiodiffusion a été utilisé aux fins de la radio communautaire et régionale dans différentes zones : Afrique, Asie et Caraïbes. Des agences de presse utilisent actuellement l'émetteur pour envoyer leurs dépêches.

33. En ce qui concerne le transfert électronique de données, l'Unesco a coopéré étroitement avec des ingénieurs à la conception d'une boîte aux lettres électronique peu coûteuse, utilisant les lignes téléphoniques ordinaires et pouvant fonctionner avec n'importe quel type de micro-ordinateur ou processeur central, à laquelle il est même possible d'avoir accès au moyen d'un clavier et d'une unité de visualisation ordinaires.

34. L'Unesco a commencé à mettre en place un réseau d'information reliant le siège de l'Organisation à quelques bureaux régionaux, ainsi qu'à plusieurs organisations non gouvernementales qui participent étroitement à ses travaux.

35. Dans le domaine du logiciel, l'Unesco a élaboré des programmes permettant de transcrire électroniquement certains dialectes locaux, qui contribuent à la modernisation de l'impression de journaux et de livres.

36. Un programme d'ordinateur appelé OSCAR (Système ouvert de communication, d'administration et de recherche des données) a été mis au point et comprend un système de commutation et de diffusion de messages, de traitement des dépêches et de classement ou de recherche de dépêches archivées. Ce programme est conçu spécialement pour les agences de presse régionales et nationales.

37. Une série d'expériences sera effectuée avec un terminal terrain compact basé sur le prototype conçu par l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellites (INMARSAT), en vue d'adapter ce matériel aux besoins des pays en développement sur une base peu coûteuse.
